



MAIRIE DE CHANAC

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 048-214800393-20240326-D_2024_042-BF



Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2023 Budget LOTISSEMENT LA PLAINE

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier du budget annexe du lotissement La Plaine. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées,
 - rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif les réalisations effectives, en dépenses et en recettes pour les deux sections,
 - se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote.

Il se compose de deux sections distinctes :

- la section de fonctionnement
- la section d'investissement

Il est précisé que la vocation d'un budget annexe de lotissement est de déterminer le prix de revient des terrains aménagés et, par comparaison de celui-ci avec leur prix de vente, le gain ou la perte pour la commune.

Toutes les dépenses sont inscrites en section de fonctionnement et lorsqu'elles ont été réalisées on constate la valeur du stock, c'est-à-dire le prix de revient de l'aménagement, constitué de l'ensemble de ces charges.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section, son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le trésorier dans son compte de gestion.

Le compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement La Plaine a été voté le 26 mars 2024 par le conseil municipal afin de reprendre les résultats au budget primitif 2024.

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

Recettes de fonctionnement		0,00 €
Dépenses de fonctionnement	-	123 175.49 €
Résultats de l'année 2023	-	123 175,49 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ces dépenses d'un montant de 123 175.49 € concernent l'acquisition du terrain cadastré A 391 à aménager, ainsi que les frais notariés s'y rapportant.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023
011	Charges à caractère général	- €	123 175.49 €
042	Opérations d'ordre entre section	- €	- €
043	Opérations d'ordre intérieur section	- €	- €
66	Charges financières	- €	- €
Total des dépenses		- €	123 175.49 €

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits des services
- Les opérations d'ordre entre sections
- Les opérations d'ordre à l'intérieur des sections

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023
042	Opérations d'ordre entre sections	- €	- €
043	Opérations d'ordre intérieur sections	- €	- €
70	Produits des services	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €
Total des recettes		- €	- €

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement		0.00 €
Dépenses d'investissement	-	0.00 €
Résultats de l'année 2023	-	0.00 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2024

Néant.

c) Solde des restes à réaliser 2023 :

Néant.

2.2 Analyse

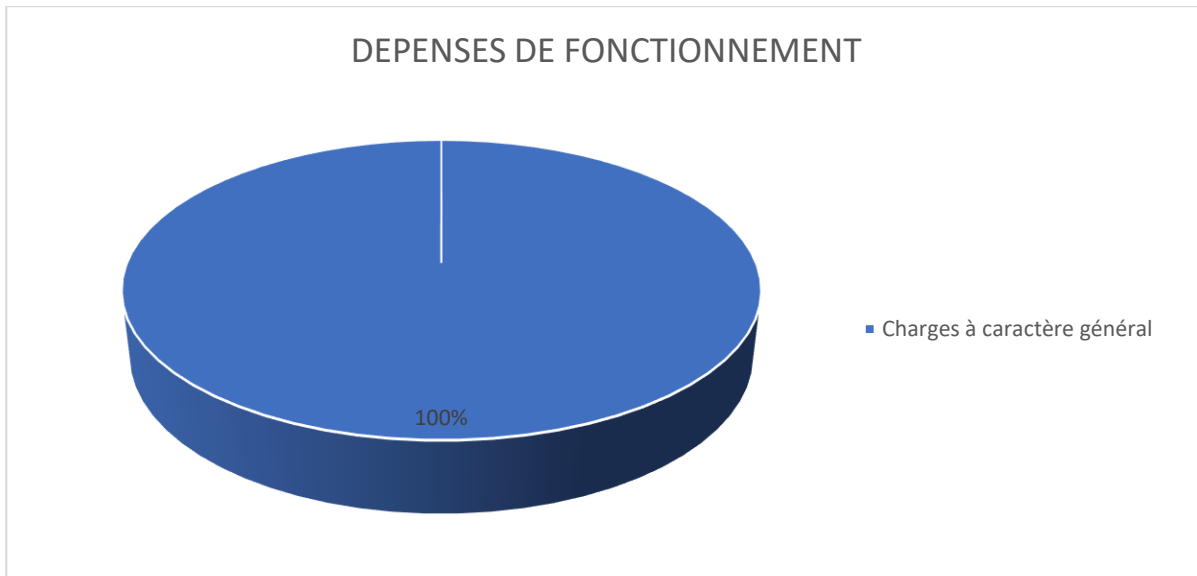
Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
Intitulés		Montant	Intitulés		Montant
040	Opérations d'ordre entre sections	- €	040	Opérations d'ordre entre sections	- €
			16	emprunts et dettes assimilées	- €
Total		- €	Total		- €

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulatif

a) Recettes et dépenses :

Section de fonctionnement :



Section d'investissement :

Néant

b) Etat de la dette

Néant